

# Le handicap dans la ville

## Sommaire

---

### INTRODUCTION

#### **I) Travaux préparatoires : des rencontres en séances plénières**

- avec des services municipaux
- avec l'association DEDALI'S
- avec le Centre Jacques Cartier
- avec l'association Action Inter Associative des Personnes Handicapées (A.I.P.H.)
- avec le Conseiller municipal, animateur de la Commission extra-municipale "handicapés dans la ville"

#### **II) Constat et préconisations des commissions**

- Handicap et habitat
- Handicap et culture-loisirs
- Handicap et sport
- Handicap et travail
- Handicap et éducation

### CONCLUSION

---

# Comité Économique et Social

Synthèse du dossier 2002/2003 sur le thème :

---

## le handicap dans la ville

---



---

### INTRODUCTION

Pour son sixième rapport le Comité Économique et Social de SAINT-BRIEUC a souhaité étudier la situation des personnes qui, soit à un moment de leur vie, soit d'une manière ponctuelle, soit sur le long terme, rencontrent en raison d'un handicap des difficultés dans leurs déplacements, la recherche d'un travail, l'organisation de leurs loisirs, leur formation.

D'une manière générale le Comité Économique et Social s'est posé la question de savoir comment pouvait être vécue la ville pour un citoyen atteint d'un handicap de naissance ou acquis provisoire ou définitif, important ou léger.

Cette réflexion a été menée avec le souci de rechercher les moyens pouvant être mis en place pour faciliter la vie de toute personne handicapée, la notion du handicap étant appréhendée d'une manière très large.

Le premier travail du Comité Économique et Social a consisté à rencontrer divers interlocuteurs en charge à un titre ou à un autre de cette question du handicap :

- personnel municipal
- association DEDAL'IS
- représentants de la municipalité
- représentants d'associations de handicapés
- visite de l'établissement Jacques Cartier

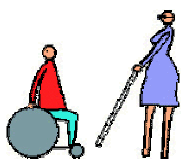
A l'aide de ces rencontres le Comité Économique et Social a :

- tenté d'appréhender la situation briochine ;
- tenté de comprendre les difficultés rencontrées par les différents acteurs avant d'envisager des propositions à la municipalité avec la volonté de suggérer des solutions pratiques de mise en place aisée de nature à faciliter le quotidien des personnes handicapées.

Il est apparu rapidement que le sujet étudié supposait que soit précisée la notion de handicap (convenait-il d'avoir une appréhension restrictive ou large de cette notion ?)

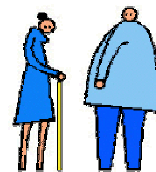
Très vite un consensus a été trouvé entre les membres du Comité Économique et Social pour considérer que l'appréhension du handicap devait être très large.

Est handicapée toute personne qui à un moment ou à un autre de sa vie ne dispose plus de la totalité de ses moyens physiques, sensoriels, mentaux, visuels, auditifs.....



Ce handicap peut être passager ou définitif.

Il peut être dû à l'âge (soit le très jeune âge, soit le grand âge)



Cette appréhension du sujet peut être contestée par rapport aux classifications habituelles.

Elle résulte toutefois d'un choix délibéré du Comité Économique et Social d'appréhender dans la mesure du possible toutes les difficultés rencontrées par un citoyen dans sa vie de tous les jours et sa volonté de rechercher des solutions pratiques, simples et de mise en place rapide.

---

## I) Travaux préparatoires : des rencontres en séances plénières

Cette volonté de faire l'inventaire de «l' existant» a donc conduit le Comité Économique et Social à interroger un certain nombre d'acteurs pouvant être considérés soit comme des représentants du sujet traité en raison de leur handicap, soit comme des interlocuteurs amenés à prendre en charge différents types de handicaps.

- La première audition a permis d'entendre Madame GUILLERM, ergothérapeute et Madame GOUIN, responsable du secteur gérontologie, référentes Ville au sein de la Commission extra municipale « Handicapés dans la ville » ainsi que Monsieur BOUTIN, membre de la Commission accessibilité.

Mesdames GOUIN et GUILLERM ont lors de la réunion du 26 septembre 2002 présenté le rôle et les actions de la Commission extra municipale.

Cette commission créée dans les années 1980 se réunit deux fois par an et regroupe les représentants de la municipalité, les représentants des services techniques et les associations de handicapés.

Depuis 1999 cette commission dispose d'un budget annuel de l'ordre de 15 000 €, budget consacré aux petits travaux et à l'achat de petits équipements.

Cette commission permet l'expression des revendications des handicapés et elle s'intéresse aux problèmes d'accessibilité au sens large.

Durant ces dernières années elle :

- a travaillé sur l'accessibilité aux sentiers de randonnée (1994) ;
- a recensé les obstacles et a recensé les cheminements accessibles aux handicapés (1995) ;
- a travaillé avec des non voyants sur l'aménagement des voiries et notamment sur le cheminement Gare-Mairie (1996) ;
- a travaillé sur un deuxième cheminement Gare-CAF-Robien-CPAM-TP et a travaillé sur l'accueil des handicapés à la Poste (1997) ;
- a travaillé sur les cheminements Saint-Michel-ANPE-ASSEDIC et Capucins-Laënnec-Quintin (1998) ;
- a présenté le projet du parvis de la Mairie, a favorisé l'équipement à la demande des associations de la salle du Conseil Municipal avec une boucle magnétique (1999) ;

➤ a été à l'origine de la formation et de la sensibilisation à l'accueil par les personnels de la ville des usagers souffrant d'un handicap de communication (2000) ;

➤ a travaillé sur la demande d'un interprète pour aider les handicapés dans leurs démarches (2001) ;

➤ a poursuivi la formation des personnels d'accueil, a demandé la mise en place d'une boucle magnétique à la Passerelle, a demandé des sous-titrages dans les salles de cinéma, a étudié les problèmes d'accessibilité aux caisses du parking du Champ de Mars (2002).

Monsieur BOUTIN, représentant à la Commission d'accessibilité et permis de construire, a rappelé les règles applicables en matière de construction neuve destinée à recevoir le public.

La commission départementale d'accessibilité se réunit mensuellement ; cette commission composée au minimum de cinq représentants officiels, de représentants de l'administration et de représentants des associations examine les projets qui lui sont soumis.

De cette première réunion il est ressorti que devant la multiplicité des handicaps les réponses à apporter sont complexes.

Il est souvent difficile :

- de préciser les besoins et leurs solutions ;
- de concilier des impératifs qui peuvent s'opposer.

Il peut exister des conflits entre handicaps.

Les intervenants ont par ailleurs exprimé le sentiment qu'il existe un déficit de sensibilisation du public aux problèmes du handicap.

• La seconde réunion du 24 octobre 2002 a permis l'audition de Sonia VERDE, Directrice de DEDAL'IS, association oeuvrant pour l'intégration des enfants handicapés par l'intermédiaire d'auxiliaires de vie scolaire.

Après une présentation de l'historique de cette association créée à SAINT-BRIEUC en mai 2000, Sonia VERDE a permis par son intervention de comprendre les difficultés rencontrées par les élèves atteints d'un handicap réduisant notamment leurs capacités physiques.

Dans un exposé argumenté, Madame VERDE a précisé l'évolution des demandes et des comportements.

Si autrefois l'accompagnement des enfants présentant des handicaps était collectif par l'intermédiaire d'institutions, il existe aujourd'hui un fort courant préconisant l'intégration en milieu ordinaire.

C'est ainsi qu'il existe une demande d'accompagnement individualisé des enfants.

Ce suivi individualisé suppose la mise à disposition d'auxiliaires de vie scolaire présents sur le lieu de l'école pour apporter l'aide qui permettra de compenser le handicap.

L'association a donc mis en place une formation interne à destination de ce personnel qui doit :

- intervenir dans tous les actes nécessaires pour faciliter ou permettre l'intégration en milieu scolaire ordinaire ;
- accompagner l'enfant en vue de sa socialisation.

Cette réunion a notamment permis de sensibiliser les membres du Comité Économique et Social aux questions de financement, questions qui se retrouvent très souvent.

- Le 18 décembre 2002 le Comité Économique et Social s'est déplacé au **Centre Jacques Cartier**,

École créée en 1835 par un vicaire, l'abbé GARNIER, à PLESTAN, le Centre Jacques Cartier installé à SAINT-BRIEUC depuis 1910 est un établissement public départemental accueillant les enfants ayant des problèmes auditifs dès l'âge de 6 mois.

Cette rencontre avec le directeur du centre, un éducateur et la secrétaire départementale de l'Association des Sourds des Côtes d'Armor et son président a permis d'appréhender plus précisément un handicap particulier et a permis de mettre en évidence notre retard par rapport à des pays tels que les USA où les discours officiels du Président sont traduits en langage des sourds, de même pour les candidats à l'élection présidentielle.

Il est également apparu que les pays nordiques étaient beaucoup plus attentifs aux questions du handicap.

Les membres du Comité Économique et Social ont pris conscience que la création d'un poste d'interprète est indispensable pour une bonne intégration des sourds dans la cité.

Ils prennent aussi conscience que SAINT-BRIEUC a une longue histoire avec la communauté sourde et découvre la demande de baptiser « pont des sourds » le pont situé près de l'ancienne école des jeunes sourds.

- Le 20 février 2003 le Comité Économique et Social a accueilli **Monsieur MATHGEN**, responsable de l'Action Inter Associative des Personnes Handicapées de SAINT-BRIEUC et de la CABRI.

Monsieur MATHGEN a rappelé que l'AIPH est un collectif regroupant à son origine 16 associations ou représentation d'associations couvrant l'ensemble des handicaps moteurs, sensoriels et mentaux.

Sa mise en place était liée à la volonté d'un certain nombre d'associations de solliciter les initiatives locales en matière d'accessibilité et de transport dans l'agglomération briochine.

Aujourd'hui, lieu de concertation et de réflexion entre les responsables associatifs, l'AIPH est reconnue comme représentative des personnes handicapées de l'agglomération briochine.

Monsieur MATHGEN insiste sur le caractère transversal des problèmes des handicapés et la difficulté à avoir un interlocuteur unique.

Il exprime le sentiment que souvent les handicapés ont l'impression d'être renvoyés d'un interlocuteur à l'autre.

Selon Monsieur MATHGEN le fonctionnement de la commission extra municipale handicapés pourrait être sensiblement amélioré.

C'est ainsi qu'il souligne que le représentant de la municipalité à cette commission ne dispose pas de l'autorité que pourrait avoir un adjoint au maire et il souligne qu'il n'existe pas un interlocuteur unique au niveau des services techniques.

D'une manière générale il regrette le peu de présence des élus et leur manque de perception concernant le handicap.

Il souligne que sur les différents circuits piétonniers accessibles aux handicapés aucun n'est à ce jour terminé.

Il souligne le manque d'un guide d'accessibilité, l'absence de tout événement sur le handicap à SAINT-BRIEUC.

Lors de cette séance, les membres du Comité Économique et Social ont fait l'expérience du "marathon" à réaliser pour pouvoir accéder à la salle du Conseil mais aussi à la tribune (à noter que l'argument de l'ancienneté du bâtiment ne peut être retenu pour cette salle de construction récente).

Cette rencontre avec un représentant des associations de handicapés a permis de comprendre que la perception des uns sur le traitement du handicap était sensiblement différente de la perception que d'autres acteurs pouvaient avoir.

- Le 17 avril 2003 le Comité Économique et Social a rencontré **Monsieur Alain CROCHET, conseiller municipal et animateur de la commission extra municipale.**

A l'occasion de cette rencontre il a présenté les projets réalisés par la ville et ceux en cours pour améliorer l'accessibilité et l'accueil des handicapés.

Cette réunion a permis d'interroger Monsieur CROCHET sur la politique de la ville en matière de formation des employés handicapés, sur l'accessibilité de la bibliothèque, sur l'accessibilité en général des lieux publics, etc.

Parallèlement à ces auditions et visites, le Comité Économique et Social a :

- réuni un certain nombre de documents sur le handicap, sur les actions menées dans d'autres municipalités ;
- des commissions ont été mises en place afin de cerner plus précisément le sujet examiné.

C'est ainsi qu'ont été créées :

- la commission handicap et habitat
- la commission handicap et culture-loisirs
- la commission handicap et sport
- la commission handicap et travail
- la commission handicap et éducation

## **II) Constat et préconisations des commissions**

A plusieurs reprises ces commissions se sont réunies en petits groupes pour travailler sur le thème qui leur était dévolu.

## HANDICAP ET HABITAT

La commission habitat a abordé ce thème en considérant que cette question se situait à la frontière de deux sphères, la sphère de l'espace privé (logement, commerces, services) et celle de l'espace public (voirie, circulation, stationnement).

Son rapport met en évidence la nécessité d'une concertation permanente entre les services municipaux et les personnes concernées.

Cette concertation permettrait d'éviter ce que certains considèrent comme des échecs d'aménagement (exemple de l'aménagement de la rue des Trois Frères Merlin).

S'il est apparu que les aménagements intérieurs des logements destinés aux personnes handicapées répondaient habituellement à leur destination, il pouvait ne pas en être de même lorsqu'il s'agissait de faire le lien entre le logement et l'espace public.

Enfin il est apparu un déficit d'information très fort.

Le site internet de la ville de SAINT-BRIEUC ne fournit pas d'informations utiles et nécessaires à la personne handicapée pour ses relations entre son habitat et l'espace collectif.

## HANDICAP ET CULTURE-LOISIRS



Selon la commission loisirs, la situation à SAINT-BRIEUC présente de nombreuses lacunes en matière d'accessibilité aux lieux culturels et de loisirs.

C'est ainsi que ni l'école de danse, ni l'école de musique, ni l'école des beaux arts situées Centre Charner ne sont accessibles aux personnes handicapées.

La bibliothèque centrale est en pratique totalement inadaptée aux personnes handicapées.

La situation ne semble pas être plus satisfaisante dans les MJC puisque pour l'essentiel les locaux demeurent difficilement accessibles aux personnes handicapées.

## HANDICAP ET SPORT

On retrouve à nouveau les difficultés de déplacement, d'accessibilité.

S'ajoutent à ces difficultés classiques des difficultés pour obtenir des créneaux d'utilisation des équipements.

Les matériels mis à la disposition ne sont pas nécessairement adaptés.

Il apparaît que si la bonne volonté des uns et des autres peut permettre à des handicapés de pratiquer certaines activités sportives, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire, notamment la création d'un centre multi activités qui permettrait aux personnes présentant un handicap l'exercice d'activités sportives dans des conditions d'accessibilité, de confort, de sécurité, comparables aux conditions pouvant être offertes par ailleurs.

## HANDICAP ET TRAVAIL

La commission a tenté de vérifier la situation des personnels handicapés employés par la Mairie.

Selon un entretien avec Monsieur BALLOUARD, directeur du personnel, la ville emploie 73 personnes handicapées.

Il apparaît que les personnels employés sont des personnels qui en cours de carrière ont eu à connaître d'un handicap.

Dans cette situation les postes sont affectés après réunion avec les chefs de service; il est fait en sorte que les personnes se sentent utiles à leur poste.

Un cabinet extérieur est éventuellement consulté lors de difficultés relationnelles, comportementales.

Il ressort de cet examen qu'il n'existe pas de réflexion préalable sur le handicap mais simplement la recherche de solutions lorsqu'un reclassement doit être envisagé.

La sous-commission a par ailleurs rencontré des délégués syndicaux pour recueillir leur avis.

Si pour Monsieur BALLOUARD 73 emplois sont occupés par des handicapés, il n'y a plus que 10 salariés concernés selon les délégués syndicaux.

Il semble que la notion de handicap diffère sensiblement entre les uns et les autres.

Selon eux il n'y a pas de politique concernant l'accessibilité ce qui explique sans doute qu'actuellement aucun travailleur en fauteuil roulant ne peut être recensé.

Les délégués syndicaux reconnaissent que pour leur part il n'y a pas de réflexion au niveau syndical sur le travailleur handicapé.

En conclusion il apparaît qu'il n'existe pas de véritable politique d'**intégration** des salariés handicapés. On tente de faire face aux situations qui se présentent

## HANDICAP et EDUCATION



Selon la commission, dans le domaine de la scolarité, chaque acteur (Ville et Éducation Nationale) fait preuve dans son domaine de responsabilité et de compétence quant à la prise en compte du handicap de l'enfant en âge de scolarisation.

Mais il apparaît nécessaire, pour favoriser leur insertion, de développer des échanges et de la communication entre les acteurs et avec l'environnement des enfants en s'appuyant sur un coordinateur (voir ci-après).

Par ailleurs, les progrès technologiques ouvrent des voies complémentaires grâce au cartable numérique que développe à ce jour le Conseil général.

En ce qui concerne les établissements d'accueil spécialisés, la Ville dispose d'un patrimoine immobilier parfois inoccupé. Sa poursuite de mise à disposition est une contribution forte aux diverses formes de handicap dont les moyens sont souvent insuffisants.

Le souci de bien répartir ces structures sur tous les quartiers, en tenant compte de l'adéquation avec un environnement approprié, doit présider aux choix devant être faits.

Là aussi la communication avec le voisinage, pour faciliter l'accueil et l'intégration des handicapés, est très importante à mettre en œuvre.

La commission propose la création d'un poste de coordinateur des handicaps : un "Monsieur" ou "Madame handicap".

Selon les représentants du CES, cette personne "ressource" s'avère utile pour donner une meilleure synergie aux diverses actions concernant les handicaps. Chacune des associations, composées souvent de bénévoles, fait un effort important pour équilibrer son budget. La fédération d'initiatives et de moyens assurés par cette personne doit favoriser une approche globale des actions autour des divers handicaps. Elle travaillerait en lien étroit avec les élus concernés et la commission "handicap dans la ville".

A l'issue de ce travail en commissions les membres du Comité Économique et Social se sont à nouveau réunis pour prendre connaissance du travail réalisé par chacune des commissions et pour confronter et synthétiser leur travail.

Pour le Comité Économique et Social l'objectif de la municipalité doit, dans la limite de ses moyens, mettre en place une politique permettant d'atténuer ou de compenser les situations de handicap quelle qu'en soit l'origine, la nature, la gravité.

Cette intégration des handicapés dans la cité suppose des actions :

- au niveau de l'école,
- au niveau de l'habitat
- au niveau des transports
- au niveau de la culture
- au niveau de l'intégration professionnelle

Au niveau municipal, la première action à entreprendre consiste sans doute à **sensibiliser très fortement l'ensemble des personnels municipaux aux handicaps.**

Cette sensibilisation passe par la connaissance des différents handicaps, la connaissance des difficultés rencontrées par les handicapés dans leur vie de tous les jours : on ne comprend bien que ce que l'on connaît bien.

Cette sensibilisation permettra de favoriser l'accueil des handicapés dans les différents services.

Pour le Comité Économique et Social, la **Ville de SAINT-BRIEUC**, Préfecture du département, ville-centre de l'agglomération, **doit être à l'initiative de la nécessaire cohérence avec la CABRI et le Conseil Général, notamment en matière de transport et de logement.**

**L'éducation**, moyen d'intégration, moyen de socialisation, **doit également être l'objet d'une attention particulière.**

S'il apparaît que les moyens matériels sollicités par les établissements scolaires du primaire pour permettre l'accueil des handicapés sont mis à leur disposition, il apparaît que des efforts restent à faire pour favoriser l'intégration des enfants handicapés dans le milieu scolaire ordinaire avec notamment l'Association DEDALI'S.

L'intégration des handicapés suppose également une **action concertée entre les associations représentatives de handicapés et les structures municipales proposant des logements et des hébergements.**

Dans la limite de ses pouvoirs il appartient à la Municipalité de veiller au respect des dispositions légales sur l'accessibilité des lieux publics aux handicapés.

La Municipalité se doit de faire un effort significatif pour **rendre accessible à tous les ouvrages municipaux et notamment la mairie.**

La situation actuelle n'est manifestement pas satisfaisante.

C'est ainsi que l'accès aux salles de délibération du Conseil Municipal est en pratique très difficilement accessible à des personnes utilisant un fauteuil roulant.

Les déplacements dans la ville n'intègrent pas davantage prioritairement le déplacement des personnes handicapées.

C'est ainsi qu'il n'existe aujourd'hui aucun service de transport collectif régulier accessible à une personne utilisant un fauteuil roulant.

Il apparaît que **la municipalité devrait intervenir auprès de la CABRI pour que soient mis en place des transports collectifs réguliers accessibles** aux personnes utilisant des fauteuils roulants.

Si plusieurs **circuits accessibles aux handicapés** ont été tracés à travers la ville, seul un serait peut être terminé à ce jour.

Il n'existe pas **un guide de l'accessibilité des bâtiments.**

L'intégration des handicapés passe également par l'emploi.

La municipalité, employeur important, ne peut se contenter de proposer des situations de reclassement aux personnels municipaux affectés d'un handicap en cours de carrière.

Par une politique volontariste et exemplaire la municipalité devrait **offrir à des handicapés la possibilité d'intégrer un emploi municipal** au besoin en proposant des adaptations au handicap.

**Une cellule de réflexion pourrait être mise en place**, cellule ayant pour objet de réfléchir par principe à l'adaptation des postes de travail, de recenser les postes pouvant être aménagés, de faire l'inventaire des formations qui pourraient être proposées pour qualifier les personnes handicapées aux postes de travail proposés.

Il conviendrait de passer d'une culture de la solution à une culture de l'anticipation et de l'intégration volontariste.

Il conviendrait par ailleurs d'associer les personnels concernés par l'accueil d'un handicapé.

---

## CONCLUSION

L'examen de la situation des handicapés dans la ville amène le Comité Économique et Social à conclure à la nécessité **pour la municipalité de définir une politique claire et lisible sur le handicap.**

Aujourd'hui de nombreuses initiatives individuelles ou collectives existent pour représenter les handicapés, les accompagner dans leurs démarches, faire des propositions constructives.

Des structures municipales sont en mesure d'écouter les demandes, d'y répondre.

Pourtant, il n'apparaît pas que la question du handicap soit une priorité.

A tort ou à raison on peut être amené à penser que la politique suivie est une politique du cas par cas, une politique ponctuelle.

Un problème se pose, on tente de le résoudre.

La complexité des questions posées, les difficultés pour trouver les solutions adaptées, économiquement viables, de nature à satisfaire l'ensemble de la population exigent une réflexion en amont.

Cela suppose **des interlocuteurs clairement déterminés, des interlocuteurs disposant de pouvoirs.**

**L'ensemble des services municipaux doit être associé à cette réflexion sur le handicap.**

Cela suppose **un effort de sensibilisation, principalement en matière d'accessibilité, de déplacement, d'accueil.**

Il a été également relevé un déficit manifeste d'informations en direction des personnes handicapées.

**Le site internet pourrait ainsi être un vecteur puissant d'information.** A l'exemple de nombreuses autres villes il pourrait comporter l'ensemble des sites publics et commerciaux accessibles sans difficulté.

Ce site internet pourrait être doublé d'un **guide des services publics, des commerces, des lieux d'hébergement accessibles aux handicapés.**

Un effort important devrait être entrepris pour **rendre accessible à tous l'ensemble des lieux publics**.

Il n'est plus aujourd'hui acceptable qu'en raison d'une configuration ancienne des bâtiments, des services soient inaccessibles.

Pour marquer sa volonté le Comité Économique et Social suggère que soit mise en place (ou soit renouvelée) **chaque année**, sur le modèle du mois de l'enfance **une journée ou une semaine du handicap** pour mieux faire connaître les difficultés des handicapés mais aussi les exploits qu'ils réalisent chaque jour : handisport, spectacles.... et mise en valeur des réalisations de l'année.

Pour symboliser la place de la communauté sourde dans l'histoire de SAINT-BRIEUC le Comité Économique et Social propose que **le Pont de chemin de fer situé près des impôts soit baptisé**, comme le demande l'association des sourds « **Pont des sourds** ».

Le Comité Économique et Social propose par ailleurs **que la municipalité propose à l'AIPH de désigner un représentant au Comité Économique et Social** pour que la voix des handicapés s'exprime sur l'ensemble des sujets concernant les habitants de SAINT-BRIEUC.

Le Comité Économique et Social suggère également que la Ville soit à l'initiative de la **création d'une commission handicap au niveau de la CABRI**, commission où pourrait être représenté le collectif d'associations AIPH.

Pour marquer un engagement fort en direction des handicapés il apparaît nécessaire **d'élaborer une charte à destination des associations de handicapés**, charte recensant les engagements de la municipalité, précisant les moyens mis en place pour faciliter :

- le droit au travail
  - le droit au déplacement
  - le droit à la culture
  - le droit au sport
  - le droit au logement
-

